

Déclaration de conformité UE

1. **Équipement radio:** MIOLAMP006(Modèle SSM-S)

2. **Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono FontSanta, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. **Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

4. **Objet de la déclaration :**



- LED WiFi, avec haut-parleur sans fil, 10W

5. **L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :**

- **EMC (2014/30/EU)** : Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU)** : Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU)** : Directive sur les équipements radio
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE): écoconception**
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE): Étiquetage énergétique**

6. **Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **UNE-EN IEC 55015:2020/A11:2020** : Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique des appareils d'éclairage et similaires.
- ✓ **UNE-EN IEC 61000-3-2:2019/A1:2021** : Compatibilité électromagnétique (CEM). Partie 3-2 : Limites. Limites pour les émissions de courant harmonique (équipements avec courant d'entrée ≤ 16 A par phase).
- ✓ **UNE-EN 61000-3-3:2013/A2:2022** : Compatibilité électromagnétique (EMC). Partie 3-3 : Limites. Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation à basse tension pour les équipements avec un courant nominal ≤ 16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ **UNE-EN IEC 61547:2023** : Matériel d'éclairage pour usage général. Exigences relatives à l'immunité CEM.
- ✓ **UNE-EN IEC 62311:2020** : Évaluation des équipements électriques et électroniques en ce qui concerne les restrictions de l'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz).
- ✓ **UNE-EN IEC 62368-1:2020/A11:2020** : Équipements audio et vidéo d'information et de communication. Partie 1 : Exigences de sécurité.
- ✓ **UNE-EN 55035:2017/A11:2020** : Compatibilité électromagnétique des équipements multimédias. Exigences d'immunité.
- ✓ **UNE-EN 301489-1 V2.2.3** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 1 : Exigences techniques communes ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.

- ✓ **ETSI EN 301 489-17 V3.2.6 (2023-06)** : Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) pour les équipements et services radio ; Partie 17 : Conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande et à haut débit ; Norme harmonisée pour la compatibilité électromagnétique.
- ✓ **UNE-EN 300328 V2.2.2** : Systèmes de transmission à large bande ; Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande 2.4 GHz ; Norme harmonisée pour l'accès au spectre radio.
- ✓ **UNE-EN IEC 62368-1:2020/A11:2020** : Équipements audio et vidéo d'information et de communication. Partie 1 : Exigences de sécurité.
- ✓ **UNE-EN 62321-3-1:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 3-1 : Détection du plomb total, du mercure, du cadmium, du chrome et du brome par spectrométrie de fluorescence X
- ✓ **UNE-EN 62321-4:2014/A1:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 4 : Détermination du mercure dans les polymères, les métaux et les composants électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS.
- ✓ **UNE-EN 62321-5:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 5 : Détermination du cadmium, du plomb et du chrome dans les polymères et les produits électroniques, et du cadmium et du plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS
- ✓ **UNE-EN 62321-7-1:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-1 : Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les revêtements métalliques colorés et incolores protégés contre la corrosion par la méthode colorimétrique
- ✓ **UNE-EN 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 7-2 : Chrome hexavalent. Détermination du chrome hexavalent (Cr (VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique
- ✓ **UNE-EN 62321-6:2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6: Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse (GC-MS)
- ✓ **UNE-EN 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 8 : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (GC-MS), pyrolyse/désorption thermique-chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (Py/TD-GC-MS).

7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



Ville et date:

Barcelona, 4 juillet 2025

Signature et fonction:

Manuel Hässig

CEO